



Annexe A – Exemple d'opérations de mise en pension et de prise en pension

EXEMPLE D'OPÉRATIONS DE PENSION SUR TITRES

Exemple de balance de vérification

au 29 février 1992

Dt (Ct)

	<u>Selon la date de l'opération</u>
Titres achetés aux termes de la convention de prise en pension	78 276
Titres en portefeuille, à la valeur marchande	109 836
Titres vendus aux termes de la convention de mise en pension	(109 629)
Titres vendus, à la valeur marchande	(26 042)
À payer à la contrepartie	(52 138)
Profit ou perte sur opérations	(304)
Produit lié au coupon – position acheteur	(208)
Charge liée au coupon – position vendeur	140
Produit d'intérêts lié à l'opération de prise en pension	(111)
Charge d'intérêts liée à l'opération de mise en pension	180
Balance de vérification	<u>0</u>

Opérations effectuées le 14 février :

- a. Achat de 100 000 obligations du gouvernement du Canada à 9,5 % échéant le 01/10/1998 @ 105,571 (109,449 avec le coupon d'intérêt couru de 3 878), réglé le 21/02.
Cours du marché à la fin du mois @ 105,75.
- b. Vente de 75 000 obligations du gouvernement du Canada à 8,5 % échéant le 01/04/2002 @ 100,750 (104,220 avec le coupon d'intérêt couru de 2 603), réglée le 21/02.
Cours du marché à la fin du mois @ 100,55.

Opérations effectuées le 21 février :

- c. Mise en pension de 100 000 obligations à 9,5 % échéant le 01/10/1998 pour le produit de l'opération originale (109,449), au taux de 7,5 % pour une **durée de 60 jours**. Opération exécutée avec une contrepartie agréée.
- d. Prise en pension de 75 000 obligations à 8,5 % échéant le 01/04/2002 pour le produit de l'opération originale (104,22), au taux de 6,5 %. Renouvelable au jour le jour jusqu'à la fin du mois. Opération exécutée avec une entité réglementée.

Opération effectuée le 25 février :

- e. Achat de 50 000 obligations du gouvernement du Canada à 8,5 % échéant le 01/04/2002 @ 100,60 (104,276 avec le coupon), réglé le 03/03.
Cours du marché à la fin du mois @ 100,55. (Couverture à la date de l'opération de la position vendeur sur 25 000 obligations.)

Montants courus et valeur marchande à la fin du mois :

			Profits et pertes (date de l'opération)
f.	Profits sur opérations réalisés et non réalisés	Produit (coût)	Valeur marchande
	Gouvernement du Canada, 9,5 %, 01/10/1998	(105 571)	105 750
	Gouvernement du Canada, 8,5 %, 01/04/2002	75 563	(75 413)
		<u>(50 300)</u>	<u>50 275</u>
		(80 308)	304
g.	Coupon couru sur la position acheteur. 100 000, 9,5 %, 01/10/1998, réglé depuis 8 jours. $100\,000 \times 9,5\% \times 8/365 =$	208	
h.	Coupon couru sur la position vendeur. 75 000, 8,5 %, 01/04/2002, réglé depuis 8 jours. $75\,000 \times 8,5\% \times 8/365 =$	140	
i.	Produit d'intérêts lié à l'opération de prise en pension. En cours depuis 8 jours. $78\,165 \times 6,5\% \times 8/365 =$	111	



Prise en pension plus coupon couru = 78 276

j. Charge d'intérêts liée à l'opération de mise en pension. En cours depuis 8 jours.

$109\,449 \times 7,5\% \times 8/365 =$ 180

Mise en pension plus coupon couru = 109 629



CALCUL DE LA MARGE POUR LES OPÉRATIONS DE PENSION SUR TITRES

I. Marge associée au portefeuille (date de l'opération)

	Gouvernement du Canada, 9,5 %, 01/10/1998	Gouvernement du Canada, 8,5 %, 01/04/2002	
Position	100 000	(25 000)	
Cours du marché	<u>105,75</u>	<u>100,55</u>	
	105 750	(25 138)	
Taux de marge	<u>2 %</u>	<u>4 %</u>	Total
Marge	<u>2 115</u>	<u>1 006</u>	<u>3 121</u>

II. Marge en fonction du risque à terme

Pension sur titres à durée fixe de 60 jours

52 jours restant à la fin du mois jusqu'à la fin de la période de financement/365 x passif au titre du solde de mise en pension x taux de marge applicable

$$109\,629 \times 1\% \times 52/365 = 156$$

La compensation de la marge nette est autorisée si le courtier a une position **vendeur** sur d'autres titres de créance de gouvernements échéant à moins d'un an.

III.1 Marge pour la contrepartie (en supposant qu'une convention de pension sur titres écrite ait été conclue)

	<u>Mise en pension</u>	<u>Prise en pension</u>
Contrepartie	Contrepartie agréée	Entité réglementée
Solde de mise en pension à payer	109 629	S. O.
Valeur marchande plus coupon couru sur le titre reçu [75 000 x 100,55 % + (2 603 + 140)]	S. O.	78 156
OU :		
Valeur marchande plus coupon couru sur le titre livré	109 836	S. O.
Solde de prise en pension à recevoir	<u>S. O.</u>	<u>78 276</u>
Marge requise	<u>207</u>	<u>120</u>



III.2 Marge pour la contrepartie (en supposant qu'AUCUNE convention de pension sur titres écrite n'ait été conclue – application de la marge obligatoire sur les règlements à délai prolongé)

	<u>Mise en pension</u>	<u>Prise en pension</u>
Contrepartie	Contrepartie agréée, durée > 30 jours (marge)	Entité réglementée, durée < 30 jours (insuffisance de la valeur marchande)
Solde de mise en pension à payer	109 629	S. O.
Valeur marchande plus coupon couru sur le titre reçu [75 000 x 105,55 % + (2 603 + 140)]	S. O.	78 156
OU :		
Valeur marchande plus coupon couru sur le titre livré + marge sur les règlements à délai prolongé (109 836 x 2 %)	109 836 2 197	S. O.
Solde de prise en pension à recevoir	<u>S. O.</u> <u>2 404</u>	<u>78 276</u>
Marge requise		<u>120</u>